

PHASE 1 : LE DIAGNOSTIC TERRITORIAL

Un territoire familial

Un cadre de vie favorable au développement de l'Homme

Une dynamique territoriale à exploiter et à renforcer

- Un territoire en mouvement
- Des équipements bien dimensionnés
- Un bon accueil des jeunes enfants
- Un programme culturel riche
- Un vieillissement de la population
- Des polarités commerciales (Beaugency, Meung-sur-Loire, Cléry-Saint-André et Beauce la Romaine)
- Une offre de commerces et services de proximité

- Des axes structurants, réels atouts du développement territorial
- La présence de gares desservant le territoire
- 2 pôles d'emplois principaux : Meung-sur-Loire et Beaugency
- Des plateaux agricoles socles du maintien de l'activité agricole et de ses projets
- Des stations d'épuration en capacité d'accompagner le développement territorial
- Des projets énergétiques en support du développement

- L'axe ligérien, inscrit au patrimoine de l'UNESCO, est un socle du développement touristique
- Une géographie source de diversité paysagère
- Une biogéographie favorable au développement des milieux naturels
- Un patrimoine naturel reconnu

LES LEVIERS D'ACTIONS

- S'appuyer sur l'organisation territoriale en pôles pour répondre à la vacance commerciale et aux services de santé
- Le logement comme outil d'équilibrage
- Une organisation scolaire à l'échelle territoriale
- Renforcer l'armature territoriale des équipements
- Profiter des 3 pôles Petites Villes de Demain pour agir sur l'amélioration de l'habitat et la vacance

LES LEVIERS D'ACTIONS

- Renforcer l'offre de transport en commun et les déplacements dits « doux »
- Renforcer l'accès aux gares en dimensionnant le stationnement en conséquence
- S'appuyer sur les ressources naturelles du territoire pour en accentuer le développement
- S'appuyer sur l'identité de chaque commune pour construire un projet de territoire

LES LEVIERS D'ACTIONS

- Renforcer l'offre touristique notamment en développant l'offre d'hébergement et de restauration
- Profiter du développement du territoire pour améliorer les entrées de bourg et inscrire les nouvelles opérations dans un aménagement qualitatif
- Agir sur les pollutions sonores et de l'air
- Valoriser le patrimoine local

PHASE 2 : LE PROJET D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT DURABLES (PADD)

Le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) détermine les grandes orientations d'aménagement du territoire pour les années à venir, à partir des enjeux identifiés au sein du diagnostic. Il expose le projet d'urbanisme et définit les orientations générales d'aménagement, d'urbanisme, d'habitat, de déplacements, d'équipement, de protection des espaces et de préservation ou de remise en bon état des continuités écologiques.

Il comprend 2 programmes spécifiques en réponse aux thématiques Habitat et Déplacements.

HABITAT → Programme d'Orientations et d'Actions (POA) – valeur de Programme Local de l'Habitat (PLH)

DÉPLACEMENTS → Programme d'Orientations et d'Actions (POA) – valeur de Plan de Mobilité Simplifié (PdMS)

